

Comment retirer vos diplômes définitifs?

Les diplômes définitifs sont édités une fois par an, en février ou mars de l'année suivant l'obtention du certificat provisoire.

Pour récupérer votre diplôme définitif, vous avez la possibilité de le :

- Retirer sur place et au bureau de la Scolarité du 3^{ème} cycle : <u>lien Google Maps</u> Horaires : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h15 et de 13h15 à 16h45
 - 1. Par vous-même (merci de vous présenter avec) :
 - L'original de votre certificat provisoire de diplôme d'Etat de docteur en médecine / DES / DESC
 - Une pièce d'identité
 - 2. Pour toute retrait par une tierce personne, merci de joindre en plus des documents ci-dessus :
 - <u>Une demande de procuration</u>
- Retirer par voie postale:
 - 1. Merci de suivre ce lien : https://questionnaires.univ-nantes.fr/index.php/279427?lang=fr
 - 2. A la fin de l'enregistrement, il vous sera demandé de joindre :
 - 3. A la fin de l'enregistrement, il vous sera demandé de joindre :
 - Un affranchissement pour un recommandé avec accusé de réception disponible à cette adresse : https://www.laposte.fr/vignette-recommandee-en-ligne
 - 1. Cliquer sur J'imprime une vignette recommandée
 - 2. Choisir Départ : France puis choisir votre destination
 - 3. Cliquer sur Ajouter l'option Avis de réception
 - 4. Poids de votre envoi : entre 51g et 100g
 - a. → Etape suivante
 - 5. Adresse d'expédition : Sélectionner Renseigner une adresse
 - 6. Cocher la case Il s'agit d'une adresse professionnelle

Nom de la société	Faculté de médecine de Nantes
Nom	Cycle 3
Prénom	Scolarité
N° et libellé de la voie	1 rue Gaston VEIL
BP/CS/TSA ou lieu dit	Ne pas renseigner
Code postal ou Code CEDEX	44035
Ville	Nantes
Informations complémentaire (facultatif)	Ne pas renseigner

- 7. Puis Enregistrer
- 8. Cocher la case Depuis un point de contact La Poste
 - a. → Etape suivante
- 9. Adresse du destinataire : renseigner votre adresse
 - a. → Ajouter au panier puis procéder au paiement.
 - b. Vous pouvez maintenant télécharger votre vignette .pdf pour l'ajouter
- Une copie de votre pièce d'identité (format .pdf ou image)
- La copie de votre/vos certificat(s) provisoire(s) de diplôme d'Etat de docteur en médecine / DES / DESC

Aucun duplicata de diplôme ne sera délivré. Il est conseillé d'en établir des photocopies et de garder l'original en sûreté.

Nantes Université